**Règlement du prix Jean-Pierre Lehoux**

**Présentation :**

Ce prix est attribué en l’honneur de Jean-Pierre Lehoux, administrateur, puis vice-président de l’AFH. Jean-Pierre a mis pendant des années, ses capacités de conviction, d’organisation et de synthèse au service de l’AFH. Il rêvait d’une égalité de traitement pour tous les patients à travers le monde, et avait mis son expérience du milieu international au service de cette grande cause.

**Critères :**

Le ou la nommé(e) doit être ou avoir été pleinement dédié(e) à la cause de ses pairs au niveau international, national ou régional et apparaître ou être apparu(e) comme un modèle pour les membres de notre association.

Ce prix est décerné à toute personne atteinte d’hémophilie ou d’un trouble rare de la coagulation, ou un membre d’une famille concernée, ou à toute personne morale (comité, commission, groupe de personnes …), qui a pu contribuer de manière constante pendant une période minimum de 5 années au développement des objectifs de l’AFH pour « Aider la vie et porter la voix » des patients.

**Processus de nomination**

Toute personne adhérente de l’AFH peut nommer une personne physique ou morale. Les candidatures doivent indiquer les raisons précises de cette attribution : les actions significatives, les fonctions exercées, son engagement et ses actions remarquables.

La personne qui recevra le prix ne sera pas informée avant la cérémonie de remise de prix (un proche sera contacté pour être certain que la personne nommée soit bien présente à l’assemblée générale). Ce prix est remis tous les ans lors de l’assemblée générale de l’AFH.

**Composition du jury**

Le président de l’AFH en fonction, un président d’Honneur, deux administrateurs et le directeur/la directrice de l’AFH.

**Règles d’attribution**

Les membres du Bureau et du Conseil d’administration en fonction ne sont pas éligibles pour recevoir ce prix.

Les formulaires de nomination sont à renvoyer avant **le mardi 10 mai à minuit** par mail à : emilie.cotta@afh.asso.fr